

Suivi no. 6 – Émissions de GES pour la gestion terrestre des sédiments

Au moment de la préparation des estimations en 2021, le transport des sédiments pour disposition en eau comprenait une partie du temps d'opération pour les différents équipements de navigation (navires, remorqueurs), mais comprenait aussi une proportion pour la gestion en milieu terrestre par camions.

L'estimation des émissions de GES (2021) pour l'option 3 avec valorisation estimait donc à la fois une certaine proportion pour un rejet en eau libre et pour une gestion en milieu terrestre, comptabilisant d'une certaine façon le transport sur une double base: des distances de transport par camion étaient prises en compte, sans que la durée d'opération de navires ou de remorqueurs soit corrigée en conséquence.

En considérant que, selon le scénario # 3, la totalité des sédiments (60 000 m³) est transportée par camion vers un lieu autorisé situé arbitrairement à 250 km du port de Gros-Cacouna, alors les émissions de GES de l'option 3 peuvent être évaluées comme suit :

- Dragage (dragage à pelle, remorqueur) : 96 674 litres de carburant
- Manipulation sur site et hors site des sédiments : 70 130 litres de carburant
- Transport par camion : 960 000 litres de carburant
- Consommation totale de carburant : 1 126 805 litres

Les émissions de GES de l'option 3 s'élèvent à 3 074 tonnes CO₂-équivalent, dont 85% provenant du transport par camion.